

## **Réunion du Conseil Municipal** **du 21 mai 2021**

L'an deux mille vingt et un, le vingt et un mai à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Nuits-sur-Armançon, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de **Mr Jean-Louis GONON**, Maire.

**Date de convocation** : 17 mai 2021.

**Présents** : Mmes Josiane DESGROISILLES, Corinne DROUHIN, Régine DUPAYS, Claude IMBERT ; Mrs Jean-Louis BERNARD, Guy DEWAELE, Jean-Louis GONON, Xavier LAVINA, Jean-Marie SEGADO, Cyrille TOULOUSE.

**Absent excusé** : Mr Matthias MANGANELLI (a donné pouvoir à Xavier LAVINA).

**Secrétaire de séance** : Mr Xavier LAVINA.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il souhaite rajouter à l'ordre du jour :

- **Devis pour accessoires DSA**
- **Vente de produit résineux : Offre de prix**
- **Logement - rue des écoles : Remplacement du chauffe eau**

Le Conseil Municipal n'y voit pas d'objection.

### **ORDRE DU JOUR** :

- **CCLTB : Prise de compétence « Mobilité »**
- **SDEY : Convention financière pour rénovation d'éclairage public (tunnel et rue de la Gare - rénovation armoires de commandes et ajout de 5 prises-guirlandes)**
- **Devis pour accessoires DSA**
- **Offre de prix pour vente de produit résineux**
- **Questions diverses**

### **I - CCLTB - Prise de compétence « Mobilité »**

#### **Délibération n° 26-2021**

Monsieur le Maire informe que, lors du conseil communautaire du 25 mars dernier, la majorité des élus communautaires s'est prononcée favorablement pour la prise de la compétence « Mobilité » au 1<sup>er</sup> juillet 2021, conformément à la loi n° 2019-1428 d'orientation des mobilités (LOM) du 24 décembre 2019, et notamment son article 8 tel que modifié par l'ordonnance n° 2020-391 du 1<sup>er</sup> avril 2020. Monsieur le Maire donne lecture de la délibération n° 40-2021 du conseil communautaire.

Monsieur le Maire explique qu'il appartient au Conseil Municipal de se prononcer sur cette prise de compétence, conformément à l'article L5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Après en avoir délibéré et à la majorité (10 voix pour et une abstention),  
le Conseil Municipal

➤ **ACCEPTÉ** la prise de compétence « Mobilité » au 1<sup>er</sup> juillet 2021 par  
la Communauté de Communes « Le Tonnerrois en Bourgogne ».

## **II - SDEY : Participation financière de la Commune pour des travaux d'éclairage public**

Délibération n° 27-2021

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du projet d'Eclairage Public,  
dont le coût estimatif de l'étude s'élève à **750.84 € TTC**.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,

➤ **ACCEPTÉ** le plan de financement de l'étude selon le tableau  
ci-après,

Type de travaux	Montant TTC	Montant HT	TVA (Récupérée par le SDEY)	SDEY 30% du HT	Part commune 70% du HT
Eclairage public - étude	750.84 €	625.70 €	125.14 €	187.71 €	437.99 €
Total	750.84 €	625.70 €	125.14 €	187.71 €	437.99 €

➤ **S'ENGAGE** à régler le montant de sa participation sur les frais d'étude  
en cas de non réalisation des travaux dans un délai de 3 ans.

➤ **REGLERA** le solde tel qu'il ressortira du décompte général et définitif  
de l'entreprise ayant effectué l'étude sur présentation par le SDEY du titre  
de paiement correspondant,

➤ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette  
opération, en particulier la convention financière.

## **III - Devis pour accessoires DSA**

Délibération n° 28-2021

Monsieur le Maire présente des devis de maintenance et de changement  
d'électrodes pour le défibrillateur semi-automatique (DSA), qui se trouve dans la  
cour de la Mairie.

Après délibération et à l'unanimité, Le Conseil Municipal

➤ **ACCEPTÉ** le devis de l'entreprise LA CENTRALE MEDICALE, pour un  
forfait de maintenance de 172,00 € HT,

➤ **ACCEPTÉ** le devis de l'entreprise DUMONT SÉCURITÉ pour l'achat  
d'électrodes adulte et enfant, pour un montant HT de 172.17 €,  
Soit un coût total de 344.17 € HT (413.00 € TTC)

➤ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer lesdits devis.

## **IV - Vente de produit résineux : Offre de prix**

**Délibération n° 29-2021**

Monsieur le Maire explique que le manque d'eau et les fortes chaleurs peuvent causer la mort des arbres, ou les rendre vulnérables. Affaiblis, ils sont plus sensibles aux attaques d'insectes ou de champignons. C'est le cas du peuplement de pins sylvestre, douglas qui habitent notre forêt, ou plus de la moitié sont affaiblis ou déjà morts

Il n'existe pas de remèdes pour guérir les arbres, la récolte des arbres malades est nécessaire.

En concertation avec l'ONF, Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une offre de prix de l'entreprise D'HERBOMEZ Denis de CHATILLON-SUR-SEINE relative à la vente de produit résineux dans les parcelles 13 et 14 de la forêt communale de NUIITS.

**Après délibération et à l'unanimité, Le Conseil Municipal**

➤ **ACCEPTE** la proposition de prix à 7,00 € / m<sup>3</sup> de l'entreprise D'HERBOMEZ Denis,

➤ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite proposition.

## **V - Questions diverses**

**1/ Fleurs** : Monsieur LAVINA Xavier, 1<sup>er</sup> adjoint présente un devis de fourniture de fleurs de l'association Centre Armançon de Migennes, pour un coût HT de 290.00 €. Le Conseil Municipal accepte le devis et autorise Monsieur le Maire à le signer.

**2/ Courrier de Mr Noël QUITTOT** : Lecture du courrier du 18 mai 2021. Le Conseil Municipal décide de faire une proposition d'achat des parcelles AC n° 117 et 120.

**3/ SNCF** :

➤ Courrier du 30 avril 2021 demandant l'installation d'un panneau de signalisation sur le chemin d'exploitation adjacent au passage à niveau n° 1 sur la commune. Commande faite chez SIGNAUX GIROD pour un coût HT de 55.35 €.

➤ Courrier du 3 mai 2021 informant que la SNCF Réseau va réaliser des travaux de réfection des chemins d'accès et pistes situés le long des voies pour permettre aux engins de chantier de pouvoir circuler en toute sécurité.

**4/ Logement** : Remplacement du chauffe-eau du logement situé au 1 rue des écoles par l'entreprise Christophe REGNAULT, pour un coût HT de 983.00 €.

**5/ Elections** : Tour de garde pour les élections départementales et régionales les 20 et 27 juin 2021

**Séance levée à 22 heures 45.**

**DELIBERATIONS PRISES**

**26-2021 : CCLTB - Prise de compétence « Mobilité »**

**27-2021 : SDEY - Convention financière pour rénovation d'éclairage public (tunnel et rue de la Gare - rénovation armoires de commandes et ajout de 5 prises-guirlandes)**

**28-2021 : Devis pour accessoires DSA**

**29-2021 : Vente de produit résineux : Offre de prix**

GONON Jean-Louis		IMBERT Claude	
BERNARD Jean-Louis		DEWAELE Guy	
DESGROISILLES Josiane		MANGANELLI Matthias	Absent
DROUHIN Corinne		TOULOUSE Cyrille	
LAVINA Xavier		SEGADO Jean-Marie	
DUPAYS Régine			